

ASAP
AGO du vendredi 05 juillet 2019
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

Bonsoir à Toutes et à Tous,

La dernière AGO de l'ASAP (c'était la deuxième) remonte à plus de deux ans (c'était le 09 juin 2017, soit 25 mois), alors permettez-moi d'abord un retour en arrière, juste histoire de rafraîchir les mémoires : l'ASAP a été créée le 19 janvier 2015 "pour soutenir financièrement et humainement des actions sociales et pastorales au Pérou"...

Ceci, suite à la décision de la Fondation Saint-Firmin de ne plus verser les dons directement à Hubert, mais par l'intermédiaire d'une association, pour des raisons comptables et juridiques que nous n'avons peut-être pas à connaître.

Un premier CA était alors constitué, ainsi qu'un premier Bureau composé de Vincent Boulangé (président), Hubert Boulangé (secrétaire) et Benoît Monet (Trésorier).

Un an plus tard, le 23 janvier 2016, se tenait une première AGO où nous n'étions pas très nombreux (Vincent Boulangé, Martin Boulangé, Benoît Monet, Étienne et Édith De Bruyn, Gilles et Annie L'Hermite)...

Et ce 09 juin 2017 donc, soit 16 mois plus tard, se tenait cette deuxième AGO au cours de laquelle il était précisé que la Fondation Saint-Firmin n'acceptait plus les dons à destination du Pérou depuis le 01 février 2017...

Cette AGO était aussi l'occasion d'un renouvellement du CA, composé depuis de 12 membres, à savoir:

- Jean-Michel BLANC
- Vincent BOULANGÉ
- Dominique CAPRON
- Étienne DE BRUYN
- Marie-Béatrice FOUCART
- Miguel GADRÉ
- Annie L'HERMITE
- Gilles L'HERMITE
- Daniel LICHTENBERGER
- Annie MILLE
- Benoît MONET
- Sylvain VITTECOQ

Et lors d'une réunion de ce nouveau CA, le 28 août 2017, un nouveau Bureau était élu, composé de :

- Gilles L'HERMITE, Président
- Jean-Michel BLANC, Secrétaire
- Sylvain VITTECOQ, Trésorier
- Daniel LICHTENBERGER, Trésorier-adjoint

Ce Bureau est donc en place depuis bientôt deux ans.

Il s'est réuni quatre fois les

- 07/09/2017
- 26/06/2018
- 12/11/2018
- 18/06/2019

Le CA, lui, s'est réuni une seule fois le 11/12/18

Alors que s'est-il passé depuis cette dernière AGO du 09 juin 2017 ?

En octobre (2017), nous recevions la réponse de la DDFP à la demande formulée par l'équipe précédente au mois d'avril, réponse n'autorisant pas notre association à délivrer des reçus fiscaux au titre des dons versés.

Après analyse de la situation, il nous est alors apparu clairement qu'il fallait refonder l'association, donc ses statuts, pour qu'elle ne soit plus uniquement collectrice de fonds, mais organisatrice de ce qui se fait au Pérou, à charge pour elle d'organiser des manifestations de soutien, de faire le bilan de ses actions, de multiplier le nombre de ses adhérents...

le 08 décembre (2017), nous rencontrons Monseigneur Leborgne, notre évêque, qui acceptait notre proposition que l'institution diocésaine soit membre de droit de notre CA, et nous assurait de son soutien. Malgré cela, les relations avec l'évêché n'ont pas été simples d'emblée. Mais depuis, les choses se sont un peu améliorées, et Claude GAUTIER, économiste diocésain a été désigné représentant de l'association diocésaine au sein de notre CA. Précisons ici tout de suite que l'association diocésaine a contribué à hauteur de 5000 € à la participation de jeunes péruviens aux JMJ de Panama en janvier dernier. Sylvain, notre trésorier, nous dira si cette contribution est passée par notre intermédiaire ou pas.

Le 15 mars 2018, lors d'une AGE, notre association adoptait ses nouveaux statuts (modifiés surtout à l'article 2 "objet") et, dans la foulée, déposait le 26 juin auprès de la DDFP une nouvelle demande d'habilitation à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux. Nous étions convaincus d'avoir bien travaillé et très confiants

Le dimanche 08 juillet, il y a un an, nous étions réunis à Fort-Manoir autour d'Hubert à l'occasion de ses 40 ans de sacerdoce. Nous étions ce jour-là presque euphoriques quant à l'avenir que nous espérions.

Mais nous n'allions pas tarder à déchanter.

Le 24 octobre, nous recevions la réponse des services fiscaux à notre deuxième demande déposée en juin, à nouveau négative.

Et la déception fut grande !

Mais il est vrai que depuis quelque temps, on observe un resserrement important du contrôle sur les associations, et une intensification de la chasse aux niches fiscales.

Lors d'un CA le 11 décembre, alors que nous avions envisagé dans un premier temps de faire appel de la décision de l'administration, nous décidons d'y renoncer, convaincus que ladite administration ne nous donnera jamais satisfaction au motif que notre association ne répond pas aux exigences de l'article 138 du CGI.

Nous cherchons alors des solutions alternatives, et il m'est demandé de me rapprocher du CCFD Terre Solidaire, et de sa fondation, qui pourraient peut-être accueillir l'ASAP en tant qu'association abritée.

Les contacts avec le CCFD, tant au niveau local que national, n'ont pas été simples ni faciles, et pas du tout fructueux, voire décevants. Après un premier contact le 19 décembre, la réponse définitive, et négative, du CCFD Paris nous est parvenue, après relance, le 20 février, soit deux mois plus tard...

Le président ne baissant pas les bras et intrigué par le "statut fiscal" de l'association "Amitié Picardie Madagascar", prend contact, pour en savoir plus, avec Bruno Ranson, son président.

Bruno nous conseille alors de rencontrer directement et physiquement le représentant de l'administration fiscale.

Cette rencontre, obtenue non sans mal, aura finalement lieu le 04 avril dernier.

Jean-Michel et moi-même sommes reçus ce matin là par le fonctionnaire auteur de la deuxième réponse négative du 19 octobre 2018, un peu sur la retenue, mais qui connaît parfaitement le dossier, et qui nous confirme à nouveau que ce dossier ne pourra jamais recevoir d'avis favorable, trop d'éléments le constituant n'étant pas en conformité avec le CGI.

Pour autant, il ne ferme pas la porte, nous invite à faire une nouvelle demande et nous donne même des conseils pour que notre dossier ait une chance d'aboutir, sans préjuger bien sûr de la décision finale.

À l'issue de cette rencontre, je prévois d'inscrire l'opportunité d'une nouvelle demande à l'ordre du jour de notre prochaine AGO, c'est-à-dire ce soir.

C'est de cela dont nous pouvons et allons peut-être débattre, si vous le souhaitez, sachant toutefois que le Bureau réuni très récemment le 18 juin, a considéré que, malgré les conseils reçus de la part du représentant de l'administration fiscale, il était, ou il est, impossible de se conformer aux exigences de ladite administration.

Je vais, sur ce point, donner la parole d'abord à Sylvain, notre trésorier pour qu'il résume, s'il le veut bien, notre dernière vision des choses. Il la gardera, la parole, toujours s'il le veut bien, pour nous présenter le bilan financier sur lequel vous aurez à vous exprimer par un vote.

Puis, nous laisserons Hubert nous dire à son tour ce qu'il aura envie de nous dire...

Nous débattons donc, et nous voterons la décision à prendre vis à vis de l'administration fiscale.

Il nous restera ensuite à nous prononcer sur :

- le renouvellement du CA
- le montant de la cotisation
- la cotisation à Cœur Soleil
- des questions diverses...

J'en ai pour l'instant terminer avec ce que j'avais à vous rapporter ce soir. S'agit-il d'un rapport moral et/ou d'activité, qui mérite ou nécessite un vote ? Je ne sais pas, à vous de le dire, et de réagir...

Nous pouvons donc prendre quelques questions, entendre quelques réactions, avant de passer à la suite...